

Déclaration préalable du SNUipp-FSU 40

CAPD du 21 mai 2019



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame la secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale,
Mesdames les personnels administratifs de la DSDEN,
Mesdames et Messieurs les représentants des personnels,

Enfin !

Enfin, une petite avancée dans le respect du cadre réglementaire. Pour la troisième année que s'applique le nouveau cadre de la formation spécialisée et l'existence des modules de formation d'initiative nationale, enfin nous allons tenir une CAPD sur ce dossier.

Cela aurait dû être le cas en septembre 2017, et vos prédécesseurs avaient trouvé cela superflu.

Cela aurait dû être le cas en septembre 2018, et vous vous y étiez refusés.

Ce n'est pas faute de vous avoir alertés sur le calendrier quelques mois en avance, ce n'est pas faute non plus de vous l'avoir institutionnellement demandé.

Nous, SNUipp-FSU des Landes, allons donc voir dans la tenue de cette instance un engagement positif de l'administration départementale à la considération du paritarisme, en réponse à notre ténacité et notre persévérance au respect du cadre réglementaire de la formation continue et spécialisée.

Pour autant, le formalisme de l'instance ne peut suffire à répondre à la nécessité de cette formation. Nous vous questionnons donc sur la procédure mise en œuvre.

Quel résultat obtenir ? Quel engouement susciter pour cette formation si l'information n'est pas suffisamment transmise ? Qui en a eu connaissance et par quel canal ?

L'interrogation porte donc sur les différents niveaux concernés et la coordination qui en est faite. Puisque nous sommes en CAPD, nous ne pouvons évoquer que les personnels que nous représentons, les personnels enseignants du 1^{er} degré.

Néanmoins, c'est plus largement sur la gestion et le pilotage de tout le spécialisé (au-delà du niveau départemental) que les personnels ont des inquiétudes ou des interrogations.

Et ce n'est pas l'impréparation et l'irresponsabilité dont fait preuve le ministère sur le mouvement qui est de nature à nous rassurer.

Bien que nous ayons rencontré moins de dysfonctionnements que certains autres départements sur l'ouverture du serveur du mouvement et la saisie des vœux, nous sommes toujours inquiets : à ce jour, les accusés de réception n'ont toujours pas été édités. La date limite de retour étant le jeudi 23 mai, cela ajoute à l'insécurité des personnels.

En n'entendant pas l'ensemble des organisations syndicales sur une définition des zones infradépartementales qui soit moins préjudiciable aux instituteurs et professeurs des écoles landais, vous avez contribué M. l'Inspecteur d'Académie à renforcer ces difficultés. Nous vous demandons donc maintenant d'anticiper au mieux selon vos attributions en permettant aux collègues dont l'affectation sur vœu large ne serait pas satisfaisante de renoncer à cette affectation et de participer ainsi à la phase d'ajustement.

Le ministère fait la sourde oreille à toutes les mobilisations et continue à provoquer la défiance des personnels. Il serait regrettable et préjudiciable pour tous que cette perte de confiance se répercute au niveau local.

Le SNUipp-FSU des Landes, porteur de la confiance des personnels, agissant toujours en responsabilité pour faire entendre la voix des enseignants landais, continuera de contribuer au dialogue social en rappelant les principes de transparence et d'équité seuls garants d'une sérénité à retrouver.